



Conseil de sécurité

Distr. générale
28 novembre 2006
Français
Original : anglais

Troisième rapport du Secrétaire général sur le Bureau intégré des Nations Unies en Sierra Leone

I. Introduction

1. Le présent rapport est soumis en application de la résolution 1620 (2005) du Conseil de sécurité, par laquelle le Conseil a autorisé la création du Bureau intégré des Nations Unies en Sierra Leone (BINUSIL) et m'a prié de le tenir régulièrement informé des progrès réalisés dans l'exécution de son mandat. Il rend compte de l'évolution de la situation en Sierra Leone et des activités du Bureau depuis mon rapport du 29 août 2006 (S/2006/695).

II. Principaux faits nouveaux et questions liées à la gouvernance

2. Durant la période considérée, la Sierra Leone a continué de réaliser des progrès en matière de consolidation de la paix. De nouveaux acquis ont été enregistrés en ce qui concerne la réforme du secteur de la sécurité et le renforcement des institutions nationales chargées de mener à bien les élections présidentielle et parlementaires de 2007. Cela étant, l'État manque toujours cruellement de moyens et la réforme de la fonction publique progresse avec lenteur, tandis que la pauvreté et le chômage présentent encore des défis importants à relever.

3. Le 12 octobre 2006, le Vice-Président, Solomon Berewa, est intervenu devant la Commission de consolidation de la paix de l'ONU, lors du débat sur la Sierra Leone, qui s'est tenu à New York. Le Vice-Président a mis l'accent sur les aspects clefs de la consolidation de la paix en Sierra Leone, en soulignant que les problèmes du chômage et de la marginalisation des jeunes constituaient la menace la plus immédiate à la stabilité fragile du pays. Il a confirmé le manque de moyens dont souffrait le pays et insisté sur la nécessité de poursuivre la réforme du secteur judiciaire et du secteur de la sécurité. Le Vice-Président a également informé la Commission que le Gouvernement était résolu à promouvoir la bonne gouvernance et à consolider la démocratie naissante. Pour ce faire, les autorités continuaient à renforcer la transparence et la responsabilisation au sein des institutions de l'État et à prendre les dispositions nécessaires pour garantir une utilisation efficace des ressources publiques.



4. La Commission de consolidation de la paix a entériné les priorités recensées par le Gouvernement sierra-léonais et a pris note des stratégies et cadres nationaux, tels que la Stratégie de réduction de la pauvreté et la Stratégie de consolidation de la paix, déjà élaborés par le Gouvernement et ses partenaires. À cet égard, la Commission a invité la communauté internationale à maintenir son engagement vis-à-vis de la Sierra Leone, notamment en lui fournissant l'assistance dont il a besoin. La Commission a également déclaré que la Sierra Leone remplissait les conditions requises pour bénéficier du Fonds pour la consolidation de la paix, qui a été mis en place le 11 octobre 2006.

5. Dans une déclaration publiée le 24 octobre, la présidence sierra-léonaise a annoncé la création d'une Commission de révision de la Constitution, chargée d'adapter la Constitution de 1991 aux nouvelles réalités politiques, sociales et économiques du pays. La déclaration indiquait également que les amendements constitutionnels proposés seraient soumis au suffrage, à l'occasion des élections de 2007. À ce sujet, il importe que le Gouvernement et la Commission électorale nationale fournissent sans retard des éclaircissements sur les implications du référendum constitutionnel proposé, notamment les coûts de sa réalisation, afin que les dispositions nécessaires puissent être prises à temps.

6. Tous les partis politiques, y compris le Sierra Leone People's Party (SLPP) au pouvoir, le All People's Congress (APC) et le People's Movement for Democratic Change (PMDC), intensifient la mobilisation préélectorale, bien avant le scrutin de 2007. À ce propos, et comme je l'ai indiqué dans mon rapport du 29 août au Conseil de sécurité (S/2006/695), le climat général d'intolérance politique qui s'installe dans le pays est une source de grande préoccupation. Au sein de l'opposition, le sentiment que le parti au pouvoir utilise sans doute sa position pour mobiliser les ressources publiques à son seul avantage, en refusant de faire jeu égal avec l'opposition, pourrait exacerber les tensions si l'on ne répond pas rapidement aux préoccupations exprimées.

7. La marginalisation socioéconomique d'une couche importante de la société, notamment les jeunes, expose cette frange aux manipulations des responsables politiques durant le processus électoral. L'atmosphère politique est marquée par un antagonisme extrême, la conception affichée par les trois principaux partis politiques étant que « le gagnant emporte toute la mise ». À ce jour, aucun parti politique n'a défini une plate-forme précise.

8. La participation des chefs suprêmes aux clivages politiques a polarisé le débat national, la population appuyant généralement le rôle des dirigeants traditionnels. Selon certaines informations, des représentants de partis d'opposition se seraient vu refuser la possibilité de mener des activités électorales par certaines chefferies. S'il est acquis que tous les intervenants devraient mener la campagne électorale de manière ordonnée et dans le respect de la loi, d'aucuns craignent que la législation actuelle, qui soumet la tenue des réunions à une autorisation préalable des chefs suprêmes concernés et de la police, donne lieu à des abus durant la période préélectorale.

9. À la suite de l'élection controversée du chef suprême de la chefferie biriwa, qui s'est déroulée sans la participation de la Commission électorale nationale, les membres de l'ethnie limba ont saisi la Cour suprême d'une pétition contestant la légalité de l'élection. Le 10 novembre, la Cour suprême a rejeté la pétition au motif

que, l'élection d'un chef suprême ne donnant pas lieu à un scrutin public, l'intervention de la Commission électorale nationale n'était pas indispensable.

10. Malgré la persistance de difficultés d'ordre logistique, le Parlement a continué de parfaire ses fonctions de contrôle. Au cours de la période à l'examen, des ministres et des responsables d'organismes publics ont été invités à venir informer le Parlement de l'exécution de leurs mandats respectifs. Les différentes commissions du Parlement devront cependant être sensiblement renforcées, de manière à ce que l'institution puisse jouer son rôle, qui consiste notamment à promouvoir la responsabilité et la transparence au sein de la fonction publique.

11. Trois nouveaux projets de loi se rapportent à des pratiques qui touchent aux droits des femmes. Il s'agit notamment du projet de loi sur la dévolution d'une succession (2006), du projet de loi sur le mariage et le divorce coutumier (2006) et du projet de loi sur la violence dans la famille (2006). L'adoption de ces textes exigera une action concertée de sensibilisation, dans la mesure où ils concernent des pratiques traditionnelles et culturelles profondément enracinées.

12. La Commission de lutte contre la corruption a conclu ses enquêtes sur plusieurs affaires à fort retentissement impliquant de hauts fonctionnaires et des parlementaires et a communiqué les dossiers au Procureur général aux fins de poursuites. Le traitement rapide de ces cas attesterait de la volonté politique du Gouvernement de s'attaquer résolument à la corruption. Il dissiperait aussi le sentiment que la lutte contre la corruption, qui avait suscité quelques espoirs, a peut-être abouti à une impasse.

13. La stratégie nationale de lutte contre la corruption a été examinée lors d'une conférence des principales parties prenantes, qui s'est tenue à Freetown le 16 novembre. Les participants à la conférence ont décidé de créer un mécanisme de révision devant permettre de résoudre les problèmes recensés. Au terme de la révision, la stratégie devrait être alignée sur les priorités et les mesures énoncées dans le Pacte sur l'amélioration de la gouvernance et de la responsabilité, conclu par le Gouvernement, en juillet 2006, avec le Département du développement international du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, la Banque mondiale et la Commission européenne.

III. Conditions de sécurité

14. Au cours de la période à l'examen, les conditions de sécurité sont restées stables en Sierra Leone, tout en demeurant précaires. Les principaux écueils qui menacent la fragile stabilité du pays continuent d'être liés au niveau élevé du chômage des jeunes, aux conditions socioéconomiques déplorables de la population et au sentiment général selon lequel le Gouvernement gère mal les ressources publiques.

15. Le secteur de la sécurité nationale fonctionne généralement bien. La police sierra-léonaise continue de renforcer sa capacité à maintenir l'ordre et à s'acquitter, d'une manière générale, de ses responsabilités en matière de sécurité. Les 30 et 31 août, le BINUSIL et le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) ont organisé une conférence nationale sur le rôle de la police sierra-léonaise durant les élections de 2007. Les participants à la conférence ont exprimé

la conviction que la police sierra-léonaise était une institution crédible capable de maintenir l'ordre durant le processus électoral.

16. Au cours de ces derniers mois, on a assisté à une recrudescence des manifestations d'étudiants et des mouvements revendicatifs engagés par le personnel subalterne et intermédiaire des établissements scolaires. Dans de nombreux cas, le déchaînement des étudiants et les destructions auxquelles ils se sont parfois livrés ont gagné la rue, mettant à rude épreuve les moyens limités de la police sierra-léonaise. Nombre de ces incidents ont pour origines les conditions déplorables qui règnent dans les écoles et les facultés, ainsi que les conditions d'emploi médiocres des enseignants. La situation a encore été exacerbée par les activités que mènent les trois principaux partis politiques dans les universités.

17. Du 6 au 10 novembre, le Gouvernement a participé aux troisièmes manœuvres nationales relatives à la sécurité. Ces manœuvres avaient pour objet de mettre à l'épreuve la capacité des services de sécurité à gérer efficacement des situations d'urgence en matière de sécurité, que celles-ci soient d'origine interne ou externe. Les opérations ont été appuyées par l'Équipe militaire internationale consultative en matière d'instruction (IMATT), dirigée par le Royaume-Uni, le BINUSIL et d'autres partenaires internationaux. D'autre part, du 11 octobre au 5 novembre, le Royaume-Uni et les Forces armées sierra-léonaises ont procédé, en Sierra Leone, à d'importantes manœuvres amphibies faisant intervenir quelque 3 000 militaires. Ces opérations visaient également à renforcer les capacités du secteur de la sécurité.

18. Par ailleurs, la Sierra Leone et la Guinée ont pris de nouvelles dispositions en vue de régler le différend frontalier qui les oppose. Les Ministres de l'intérieur des deux pays, qui se sont réunis à Freetown les 18 et 19 septembre, ont décidé de demander à la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) de mettre à disposition des experts en démarcation frontalière afin qu'ils puissent épauler les commissions techniques des deux pays. Je saisis cette occasion pour réitérer l'appel que j'ai lancé au Président Ahmad Tejan Kabbah et au Président Lansana Conté afin qu'ils accélèrent le règlement pacifique de cette question.

19. Les services de sécurité sierra-léonais, la Mission des Nations Unies au Libéria (MINUL) et les services de sécurité libériens ont continué d'effectuer des patrouilles parallèles le long de la frontière entre la Sierra Leone et le Libéria, le BINUSIL jouant un rôle de facilitation. Par ailleurs, le BINUSIL a continué d'examiner les modalités de patrouilles communes aux frontières entre les services de sécurité guinéen et sierra-léonais.

IV. Réforme du secteur de la sécurité

A. Bureau de la sécurité nationale

20. Le dispositif national de sécurité continue de s'étoffer. Le Bureau de la sécurité nationale a consolidé son rôle d'organisme responsable de la coordination de tous les services de l'État dans le domaine de la sécurité. Au cours de la période à l'examen, cet important organisme et l'Équipe de liaison militaire du BINUSIL ont organisé une série d'ateliers destinés à renforcer l'efficacité des comités de sécurité de province et de district en matière de collecte, d'analyse et de communication de l'information. Le Bureau a également mis en place un comité d'évaluation des

risques, chargé d'identifier les problèmes de sécurité qui pourraient affecter le processus et d'élaborer un plan en vue d'une riposte coordonnée.

B. Police sierra-léonaise

21. Au cours de la période à l'examen, le programme visant à mettre en place une nouvelle force de police sierra-léonaise a franchi une étape très importante puisque l'objectif de 9 500 policiers formés, fixé par le Gouvernement, a été atteint. Un programme a été élaboré en vue du recrutement de 250 agents supplémentaires en 2007. Afin de garantir la pertinence du programme de formation, la police sierra-léonaise et la Section de police du BINUSIL ont révisé les modules de formation, en y incorporant des mises à jour essentielles relatives au contrôle des foules et au maintien de l'ordre.

22. En coopération avec d'autres partenaires internationaux, la police du BINUSIL a élaboré un programme spécial de formation, qui vise à renforcer la capacité de la police sierra-léonaise de faire face aux troubles civils qui pourraient survenir lors des élections. La police des Nations Unies a également suggéré la mise en œuvre d'un programme de formation à la patrouille policière, auquel ont participé plus de 3 000 policiers sierra-léonais de divers rangs. Hormis le concours du BINUSIL, la police sierra-léonaise a bénéficié d'un appui considérable fourni par le Département du développement international du Royaume-Uni et le PNUD.

C. Forces armées sierra-léonaises

23. La réduction prévue des effectifs des Forces armées sierra-léonaises a été menée à bien, les nouveaux effectifs étant d'environ 10 300 éléments. Toutefois, le pays n'étant vraisemblablement pas en mesure d'entretenir une armée de cette importance, le Gouvernement s'emploie actuellement à définir le niveau des effectifs qui serait approprié à moyen terme. En envisageant de nouvelles réductions d'effectifs dans les forces armées, les autorités garderont sans doute à l'esprit la situation socioéconomique délicate qui règne dans le pays.

24. Le BINUSIL a réalisé une enquête sur le moral au sein des forces armées. Il en ressort que les améliorations qui ont récemment été apportées à la formation et à la protection sociale des troupes ont permis de relever le moral de ces dernières. Toutefois, l'enquête signale la persistance d'une grave pénurie de logements, notamment dans les zones périphériques et frontalières. Elle révèle aussi que les troupes souffrent d'un manque cruel d'équipement, confirmant ainsi le fait que le réajustement des effectifs déjà entamé doit être poursuivi. D'autre part, les capacités d'appui logistique demeurent faibles.

V. Renforcement du rôle des composantes militaire et de police du BINUSIL

25. Sur l'effectif autorisé de 20 membres de la police des Nations Unies, 13 sont affectés dans les provinces, où ils conseillent et épaulent 4 équipes de commandement régional de la police. Cinq fonctionnaires sont affectés dans la zone ouest, qui comprend Freetown, compte tenu des besoins opérationnels liés à la taille de la population et au niveau élevé de la criminalité. La charge de travail de la police du BINUSIL s'est considérablement accrue, compte tenu du fait que la police sierra-léonaise se prépare à couvrir les élections de 2007. À cet égard, la Section de police du BINUSIL réoriente son action pour former les policiers sierra-léonais à des tâches liées aux élections.

26. En 2007, le personnel de la police du BINUSIL, agissant en collaboration avec d'autres partenaires, devrait continuer à coordonner la constitution d'une équipe d'encadrement sierra-léonaise, qui formera 5 500 policiers sierra-léonais au maintien de l'ordre dans des zones considérées comme étant à risque, compte tenu de l'évaluation des risques effectuée par la police sierra-léonaise et le Bureau national de la sécurité. Par ailleurs, le BINUSIL continuera de prêter son concours au renforcement des capacités de la police sierra-léonaise en formant 25 agents supplémentaires, qui intégreront la nouvelle Équipe d'évaluation chargée de surveiller le comportement professionnel de la police. Pour faire face au problème des évasions des postes de police, la police des Nations Unies renforcera son appui à la police sierra-léonaise en vue d'une amélioration des lieux de détention et de la formation du personnel qui y est affecté.

27. Compte tenu de l'accroissement du volume des tâches confiées au personnel de police du BINUSIL, je propose, sous réserve de la décision du Conseil de sécurité relative au mandat du Bureau, que l'effectif du personnel de police des Nations Unies soit temporairement renforcé de 10 nouveaux éléments et porté ainsi à 30 membres. Cet apport permettrait à la Section de police du BINUSIL d'aider efficacement la police sierra-léonaise à se préparer aux tâches qui l'attendent dans le cadre des élections. Il serait mis fin à l'emploi des 10 agents supplémentaires au cours du deuxième semestre de 2007, après les élections.

28. Les élections de 2007 donneront également lieu à une augmentation considérable de la charge de travail des 10 membres de l'Équipe de liaison militaire du BINUSIL. Ainsi, il faudra s'acquitter de nouvelles tâches ayant trait à la sécurité dans les provinces, notamment la collecte d'informations supplémentaires dans les 12 districts administratifs. Il faudra également renforcer les capacités des comités de sécurité de district, qui seront appelés à jouer un rôle crucial dans le processus électoral. L'Équipe de liaison, qui aide actuellement le Bureau de la sécurité nationale à élaborer un plan de sécurité des élections, participera au suivi de ce plan en collaboration avec les brigades des forces armées déployées dans tout le pays. Par ailleurs, l'Équipe continuera de s'acquitter de ses tâches quotidiennes, qui consistent à communiquer avec les forces de sécurité sierra-léonaises, notamment le Bureau de la sécurité nationale, et d'autres parties prenantes, dont l'Équipe militaire internationale consultative en matière d'instruction et les missions diplomatiques en Sierra Leone, et à leur apporter un appui. L'Équipe de liaison militaire entretient également une collaboration étroite avec le Tribunal spécial pour la Sierra Leone. Je propose donc que l'effectif de l'Équipe de liaison militaire du BINUSIL soit

renforcé de cinq conseillers militaires supplémentaires, dont l'emploi prendra fin également durant le deuxième semestre de 2007.

VI. Préparatifs des élections présidentielle et législatives de 2007

A. Commission électorale nationale

29. La Commission électorale nationale, avec l'aide des Nations Unies, a continué à préparer l'inscription sur les listes électorales, qui devrait commencer à la fin de février ou au début de mars. Récemment, elle a fait porter ses efforts sur le développement de son potentiel opérationnel. À cet effet, du personnel supplémentaire indispensable est en cours de recrutement, tandis qu'une équipe avancée de quatre conseillers techniques des Nations Unies est déjà désignée pour aider la Commission.

30. Une équipe opérationnelle s'occupant de l'inscription des électeurs sur les listes électorales a été réunie; elle a créé des groupes de travail dans des domaines d'importance critique tels que la gestion des données, les procédures à appliquer et la formation à dispenser, l'information, la coordination sur le terrain, les achats et la logistique. Ces groupes de travail ont déterminé les besoins à satisfaire en priorité et les activités à mener dans l'immédiat. De plus, les spécifications à observer pour le matériel et le personnel chargé de l'inscription sur les listes électorales ont été déterminées et les achats nécessaires ont effectivement commencé à la fin d'octobre.

31. Avec l'assistance technique des Nations Unies, la Commission électorale nationale a constitué sa base de données, qui permet d'estimer le nombre d'électeurs par circonscription. Les directives à appliquer sur le terrain pour la répartition des bureaux d'inscription sur les listes électorales dans les districts ont été définies et la sélection de ces centres est en cours dans les districts. On estime le nombre d'électeurs à plus de 4 millions, de sorte qu'il faudra, au maximum, 2 700 équipes d'inscription des électeurs sur les listes électorales et c'est sur cette base que l'on a déterminé le matériel à acheter et les plans de formation à mettre en œuvre.

32. Les principales modalités de l'inscription des électeurs sur les listes électorales ayant été déterminées, la Commission électorale nationale se prépare à mener sa campagne d'information et d'instruction des électeurs. Elle a déjà lancé un vaste programme d'instruction civique, intitulé « Cours élémentaire d'administration électorale », en direction des jeunes de 18 à 25 ans. Durant sa première phase, qui a commencé en octobre et sera achevée en décembre, ce programme devrait toucher plusieurs milliers de jeunes.

33. Le soutien des Nations Unies à la consultation électorale en Sierra Leone continuera avec un nouveau renforcement de l'équipe consultative électorale dans les semaines qui viennent. Les conseillers internationaux, dépêchés auprès de la Commission électorale nationale, seront au nombre de 10 à la fin de l'année; 18 Volontaires des Nations Unies arriveront en Sierra Leone durant la même période et, à la fin de janvier, cette équipe devrait compter 44 conseillers.

34. Pendant ce temps, le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, l'Irlande, la Commission européenne et le PNUD se sont mis d'accord pour augmenter leurs contributions au budget prévu pour les élections. Les sommes

encore à trouver pour rendre possible la consultation électorale devraient donc être ramenées à 7 millions de dollars environ. Je tiens à renouveler mon appel aux États Membres pour qu'ils apportent d'urgence le financement supplémentaire nécessaire.

B. La Commission d'enregistrement des partis politiques

35. Le Bureau intégré des Nations Unies en Sierra Leone continue aussi à aider à développer la capacité de la Commission d'enregistrement des partis politiques, qui continue à se heurter à de graves problèmes de recrutement et à un manque de ressources, ainsi qu'à un problème de direction. Le 2 novembre, le Président Kabbah a nommé le juge Sydney Warne nouveau Président de la Commission d'enregistrement des partis politiques. Cette nomination doit être confirmée par le Parlement. Il est par conséquent essentiel que le Gouvernement honore l'engagement qu'il a pris de soutenir la Commission pour lui assurer les ressources techniques, humaines et autres nécessaires à sa tâche.

36. Le 23 novembre, les dirigeants des huit partis politiques ont signé un code électoral de bonne conduite, et c'est là un fait encourageant. Ce code avait auparavant été adopté par les représentants des partis politiques au cours d'un atelier organisé par la Commission d'enregistrement des partis politiques avec le soutien du Bureau intégré et du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), à Freetown les 19 et 20 octobre. La Commission d'enregistrement des partis politiques jouera un rôle décisif pour s'assurer que les partis politiques respectent bien ce code de conduite.

C. Mission d'évaluation électorale

37. Une mission interdisciplinaire d'évaluation électorale, dirigée par la Division de l'assistance électorale du Département des affaires politiques, s'est rendue du 15 au 23 octobre en Sierra Leone pour mener un examen exhaustif des préparatifs électoraux et pour consulter les autorités sur l'aide que le système des Nations Unies pourrait apporter à l'organisation de la consultation électorale. Cette mission d'évaluation a rencontré de nombreux représentants des parties intéressées, sur le plan national et international, au succès de la consultation électorale, et notamment des représentants du Gouvernement, de la société civile, des partis politiques, des autorités électorales, de l'équipe des Nations Unies en Sierra Leone, des fournisseurs d'assistance technique, des donateurs et du corps diplomatique.

38. Cette mission d'évaluation a recensé les problèmes sérieux, mais non insurmontables, qui pourraient compromettre le succès des élections présidentielle et législatives prévues le 28 juillet 2007. La Commission électorale nationale a rédigé un projet de loi sur la délimitation des circonscriptions électorales, à la suite d'un exercice qui a vu une large participation des acteurs. L'adoption de la loi est cependant en souffrance au Parlement. Une dernière série d'amendements à la législation électorale est également à l'examen de la Commission électorale nationale. En outre, le mécanisme de règlement des litiges électoraux (le Tribunal des délits électoraux) n'est pas encore en place. Il est pourtant urgent qu'il le soit et qu'il ait les ressources nécessaires.

39. La mission d'évaluation est parvenue à la conclusion qu'en dépit de considérables difficultés, les élections peuvent avoir lieu à la date prévue et d'une

façon qui soit généralement convaincante pour peu que les institutions électorales nationales reçoivent sans retard le soutien financier et technique voulu du Gouvernement et des donateurs; que les projets de loi, notamment sur la délimitation des circonscriptions électorales, soient rapidement adoptés par le Parlement; que la situation générale sur le plan de la sécurité demeure stable et que les services de police s'acquittent de leurs responsabilités pour que la consultation électorale se déroule dans la sécurité; que toutes les mesures nécessaires soient prises pour renforcer les mécanismes de règlement des différends électoraux et pour que le Tribunal des délits électoraux soit rapidement établi et soit de façon générale accepté par tous les acteurs politiques. En outre, l'indépendance des institutions électorales doit être protégée et l'observation des élections par des observateurs internationaux et intérieurs doit être vivement encouragée.

D. Recommandations à l'intention du Gouvernement sierra-léonais

40. En raison des allégations formulées par les parties d'opposition et par certaines associations, la mission d'évaluation recommande au Gouvernement d'éviter de donner à penser que des ressources publiques sont utilisées pour promouvoir les intérêts électoraux d'un parti particulier. En outre, comme on l'a indiqué plus haut, il est essentiel que tous les partis aient un accès équitable aux médias et que les chefs traditionnels soient encouragés à faire librement campagne et à s'exprimer politiquement dans les zones qu'ils contrôlent.

41. Pour établir le cadre juridique nécessaire au déroulement de la consultation électorale, le Parlement devrait accélérer l'adoption de la loi sur la délimitation des circonscriptions électorales. Il doit s'assurer en outre que les amendements à la législation régissant la conduite des élections soient adoptés à temps, étant donné que le calendrier des préparatifs de la consultation électorale est très serré.

E. Recommandations sur le rôle du système des Nations Unies dans la préparation des élections

42. Le Bureau intégré des Nations Unies en Sierra Leone et le PNUD ont mis en œuvre des programmes d'assistance électorale pour faciliter le déroulement des élections. L'équipe du PNUD dispose, certes, de spécialistes très qualifiés, mais a beaucoup de mal à trouver 15 millions de dollars pour acheter du matériel nécessaire à la confection des listes électorales et du matériel électoral, achats qui devront être achevés très bientôt. La mission d'évaluation a donc recommandé aux organismes des Nations Unies d'apporter un soutien technique substantiel à l'inscription des électeurs sur les listes électorales. Comme le scrutin portera aussi sur le référendum constitutionnel, la conduite des élections en sera compliquée d'autant, de sorte que les Nations Unies doivent dès que possible aider à repérer les difficultés techniques.

43. En outre, la mission d'évaluation a recommandé au système des Nations Unies et à la communauté internationale, en particulier aux organisations africaines, d'envisager de dépêcher pour plusieurs mois des observateurs des élections. Le Groupe des Nations Unies pour les communications devrait apporter un soutien cohérent à la couverture médiatique de la consultation électorale.

VII. Droits de l'homme et état de droit

44. La Sierra Leone respecte de mieux en mieux les normes internationales et les normes relatives aux droits de l'homme. Cependant, dans le domaine des droits économiques et sociaux, les progrès demeurent limités.

45. Pendant la période considérée, la rédaction d'une charte des droits de l'enfant a progressé; il s'agit d'une compilation générale des lois et des politiques relatives à l'enfance en Sierra Leone, qui devrait remplacer la législation existante sur les droits de l'enfant. Cette charte des droits de l'enfant a été approuvée par le Cabinet et par le Parlement et devrait être votée d'ici à la fin de l'année. Il s'agira d'un document important, attestant la volonté de la Sierra Leone de respecter les dispositions de la Convention relative aux droits de l'enfant (résolution 44/25 de l'Assemblée générale, annexe), ratifiée par elle en 1990.

46. En même temps, la mise en place de la Commission nationale des droits de l'homme progresse. Le 3 octobre 2006, le Parlement a confirmé la nomination, par le Président, de cinq membres de cette commission. Quand elle sera pleinement opérationnelle, elle devrait notamment se prononcer sur les plaintes pour violation des droits de l'homme déposées par des particuliers, encourager la ratification et l'application des instruments internationaux relatifs aux droits de l'homme et faire connaître la problématique des droits de l'homme par l'information, l'éducation et la recherche.

47. Le mandat de la Commission, tel qu'il est présenté dans les recommandations de la Commission vérité et réconciliation, est exhaustif et suscite de grandes espérances dans le public. La Commission risque donc de se heurter à de vraies difficultés, notamment parce qu'elle devra démontrer rapidement sa compétence, de façon à se gagner le respect de la population. À ce sujet, je suis très préoccupé de voir que le montant de 16 000 dollars alloué par le Gouvernement pour le lancement des travaux de la Commission dans le budget de 2006 n'est pas suffisant pour garantir le bon fonctionnement de cette importante institution. Le coût des opérations de la Commission nationale des droits de l'homme pour les deux premières années de son fonctionnement est estimé à 1 million de dollars.

48. L'application des autres recommandations de la Commission vérité et réconciliation se poursuit lentement. En particulier, le fonds de réparations pour les amputés et les blessés de guerre et pour les collectivités locales gravement affectées par la guerre n'a pas encore été établi. Le Gouvernement a récemment désigné des membres de la Commission nationale de l'action sociale pour veiller à la bonne mise en œuvre de cette importante recommandation.

49. Le système judiciaire continue à se heurter à de graves contraintes de capacités. La détention provisoire prolongée, le grand nombre d'affaires en instance et le renvoi de nombreuses affaires à plus ample informé aggravent l'encombrement des tribunaux. Dans le nord du pays, un nouveau greffe de la *high court* a été établi et un juge de cette cour a été désigné exclusivement pour la région afin d'accélérer la mise en l'état d'affaires en souffrance devant les tribunaux.

50. Le Bureau intégré des Nations Unies en Sierra Leone, travaillant avec le Ministère de l'intérieur, a achevé une évaluation, à l'échelle du pays, du système pénitentiaire de la Sierra Leone, pour aider les autorités à formuler des réformes détaillées. Le système pénitentiaire continue à souffrir de très mauvaises conditions

de fonctionnement, ce qui compromet gravement les droits de l'homme des détenus. Le programme britannique de développement du secteur judiciaire et le PNUD continuent à faciliter l'amélioration de ce secteur.

VIII. Relèvement économique et aspects socioéconomiques

51. Alors que les indicateurs de développement macroéconomique pour la période qui a suivi le conflit continuent à indiquer une bonne stabilité économique et même une certaine croissance, la pauvreté reste générale en Sierra Leone. Pour atteindre l'objectif du Millénaire pour le développement qui consiste à réduire la pauvreté de 35 % d'ici à 2015, la Sierra Leone devra devenir moins dépendante de l'aide des donateurs pour encourager au contraire la création de richesses par le secteur privé. On estime que 80 à 90 % de la population active est employée dans le secteur informel, de sorte que d'importants changements doivent être apportés au fonctionnement des entreprises informelles pour les intégrer dans l'économie officielle.

52. En même temps, le rétablissement de l'extraction commerciale de rutile et de bauxite au deuxième trimestre de 2006 avec l'aide d'investisseurs étrangers est très encourageant. Ce développement devrait permettre d'augmenter les recettes d'exportation de l'équivalent de près de quatre points de pourcentage du produit intérieur brut (PIB) en 2006.

53. La dette publique extérieure et intérieure continue à imposer un lourd fardeau à l'économie sierra-léonaise, compromettant l'aptitude du Gouvernement à orienter les ressources vers l'indispensable équipement du pays. À la fin de 2005, la dette extérieure, y compris les arriérés, s'inscrivait à 1 milliard 690 millions de dollars. En même temps, l'allégement provisoire de la dette extérieure de la Sierra Leone entre mars 2002 et octobre 2005 représente 131,3 millions de dollars, chiffre qui tient compte de la radiation inconditionnelle de certaines dettes au titre de l'Initiative de la Banque mondiale en faveur des pays pauvres très endettés (PPTE). La Sierra Leone devrait atteindre son point d'achèvement au titre de cette initiative avant la fin de l'année et il est prévu que les créanciers accorderont alors une nouvelle rémission de dette.

54. Le 9 octobre, le Gouvernement a lancé un programme en faveur de l'emploi et de l'autonomisation des jeunes, dans le cadre de ce qu'il fait pour lutter contre le chômage des jeunes. Cependant, l'application de ce programme souffre d'un manque de ressources et de diverses difficultés institutionnelles. Une aide extérieure importante sera nécessaire; elle prendra notamment la forme de projets d'équipement et de projets à impact rapide propres à promouvoir la croissance économique, le développement et la création d'emplois.

IX. Coopération sous-régionale

55. En application de la décision prise par l'Union africaine au niveau des ministres et des chefs d'État, un dépôt logistique de la CEDEAO sera créé en Sierra Leone. Le Gouvernement sierra-léonais et la CEDEAO ont conclu un accord de siège et, le 11 octobre, le Gouvernement a officiellement remis à la CEDEAO les installations de l'aérodrome de Hastings, où sera situé ce dépôt logistique.

56. On s'efforce de relancer le secrétariat de l'Union du fleuve Mano, installé à Freetown. Le Bureau intégré des Nations Unies en Sierra Leone et l'équipe des Nations Unies dans ce pays ont apporté une certaine aide logistique pour renforcer la capacité de ce secrétariat. Le PNUD a financé la rénovation et l'aménagement de l'immeuble et a également fourni du matériel de bureau et diverses fournitures pour soutenir le secrétariat de l'Union du fleuve Mano. Le PNUD et le FNUAP ont pour leur part fait don de deux véhicules réservés à des usages officiels de ce secrétariat. Néanmoins, il demeure des difficultés financières et logistiques redoutables. En outre, la capacité en ressources humaines de ce secrétariat doit être accrue pour répondre aux besoins grandissants de développement et de gestion des conflits dans la sous-région. Un soutien supplémentaire des États membres de l'Union du fleuve Mano et de la communauté internationale est nécessaire pour rendre le secrétariat de l'Union opérationnel et efficace.

X. Application de la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité sur les femmes, la paix et la sécurité

57. Durant les consultations qui ont eu lieu le 7 septembre 2006, les membres du Conseil de sécurité ont prié le Bureau intégré des Nations Unies en Sierra Leone d'élaborer un plan d'action pour l'application de la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité en date du 31 octobre 2000 et de leur présenter le plan d'action dans le rapport. À ce sujet, en octobre 2006, le Département des opérations de maintien de la paix a dépêché en Sierra Leone un expert pour aider le Bureau intégré et l'équipe des Nations Unies à dresser ce plan, qui recense les activités qui pourraient être menées par le Bureau intégré et par l'équipe de pays en 2007.

58. Le plan d'action cherche en particulier à étoffer le Groupe de soutien à la famille de la police sierra-léonaise pour l'aider à lutter contre les violences sexuelles et sexistes. Le plan d'action retient plusieurs domaines essentiels comme la formation, l'éducation du public et les campagnes d'information sur les violences sexuelles et sexistes. Aux termes du plan, le Bureau intégré des Nations Unies en Sierra Leone travaillera avec les organismes partenaires à renforcer la capacité du Groupe de soutien à la famille de la police sierra-léonaise pour organiser des émissions mensuelles de radio afin de faire plus largement connaître ces formes de violence et pour préconiser l'introduction dans le droit sierra-léonais des dispositions de la Convention relative à l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes¹ et d'autres instruments internationaux relatifs aux droits de l'homme.

59. Le plan d'action souligne également l'intégration des problèmes sexospécifiques dans le plan de déroulement de la consultation électorale, en particulier s'agissant de ces aspects essentiels que sont l'instruction civique de l'électeur et l'inscription sur les listes électorales. Le plan engage en outre le Bureau intégré des Nations Unies en Sierra Leone à consacrer beaucoup de ressources à l'action visant à renforcer la confiance des femmes dans la vie politique et à les aider à y participer et à élaborer une stratégie visant à accroître la représentation et la participation des femmes aux élections qui vont avoir lieu en mars 2007. Le plan

¹ Nations Unies, *Recueil des Traités*, vol. 1249, n° 20378.

envisage que ces initiatives, s'ajoutant à un soutien durable aux associations locales de femmes, notamment aux sections féminines des partis politiques, élargiront les possibilités de participation des femmes aux élections de 2007 comme candidates et comme électrices.

60. Le plan d'action invite également le Programme commun des Nations Unies pour la lutte contre le sida (ONUSIDA) à mettre au point un module normalisé de création de capacités dans la lutte contre le sida afin que tous les organismes puissent s'occuper du problème dans le pays. En outre, le plan souligne que toutes les mesures nécessaires doivent être prises pour améliorer la situation économique des Sierra-Léonaises et, à cette fin, préconise le financement de microprojets, visant expressément les femmes, qui pourraient leur apporter, surtout dans les campagnes, des ressources complémentaires bien nécessaires.

61. Conformément au plan d'action, le Bureau intégré des Nations Unies en Sierra Leone aidera la Commission des droits de l'homme récemment créée à rédiger un plan d'action national pour les droits fondamentaux en Sierra Leone, l'accent étant mis sur les droits des femmes. Le plan d'action invite le Bureau intégré des Nations Unies en Sierra Leone à aider le Gouvernement sierra-léonais à rédiger le projet de rapport à remettre en décembre 2006 au titre de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes et à travailler étroitement avec la Commission des lois du Parlement sierra-léonais pour examiner et rapporter avant décembre 2007 les lois qui pourraient comporter des dispositions discriminatoires à l'encontre des femmes. À ce sujet, le Bureau intégré des Nations Unies en Sierra Leone et l'équipe des Nations Unies dans le pays continueront à tout faire pour que les trois projets de loi, visant à éliminer les pratiques qui compromettent l'exercice de leurs droits par les femmes et qui sont actuellement à l'étude dans les services du Ministère de la justice, soient rapidement déposés sur le bureau du Parlement et approuvés par le législateur au plus vite.

62. Le plan préconise aussi une plus grande collaboration entre les organismes des Nations Unies, les institutions sierra-léonaises et les organisations de la société civile à l'application d'activités connexes et met plus largement l'accent sur la création de partenariats locaux avec des organisations de femmes, la création de capacités dans les institutions nationales et dans les organisations de la société civile, le soutien à la mobilisation, la détermination des politiques et une action de sensibilisation à l'échelle nationale aux dispositions de la résolution 1325 (2000).

63. À ce sujet, le plan souligne qu'il faut des consultations régulières entre les organisations non gouvernementales locales et les groupes de femmes et encourage ceux-ci à contribuer à la prévention et au règlement des conflits. Le plan d'action évoque également des interventions spécifiques qui seraient entreprises par les Nations Unies et offre un examen à mi-parcours de l'application de la résolution 1325 (2000) par les organismes des Nations Unies en Sierra Leone. L'application effective du plan d'action suppose la création au Bureau intégré d'un poste à temps complet de conseiller pour l'égalité des sexes. En outre, les Nations Unies ont élaboré une stratégie détaillée de communication en vue de la promotion du plan d'action.

XI. Information

64. La section de l'information du Bureau intégré des Nations Unies en Sierra Leone continue à faciliter l'action d'information menée par le Bureau et par ses services organiques. La section de l'information dirige et coordonne les activités du groupe des Nations Unies pour les communications, qui a été établi à l'initiative du Bureau intégré des Nations Unies en Sierra Leone et rassemble les différentes activités de relations publiques des organismes des Nations Unies opérant dans le pays. La radio des Nations Unies diffuse actuellement chaque semaine 60 heures d'émissions, comportant des bulletins d'actualité ou des débats sur plusieurs problèmes critiques tels que l'exploitation et les sévices sexuels, la participation des femmes à la vie politique, la sécurité nationale et la responsabilisation des autorités.

65. Première étape de l'objectif lointain d'un transfert de la radio des Nations Unies aux autorités nationales, le Bureau intégré envisage d'abord de transformer cette station de radio en une station indépendante à accès public, dans le cadre d'un projet, géré par la Fondation suisse Hirondelle, qui prévoit la production d'émissions d'actualité et d'information et une formation en journalisme en partenariat avec le Fourah Bay College de l'Université de Freetown. Il est donc prévu qu'une équipe de journalistes de radio qualifiés sera constituée et formera le premier noyau d'une station de radio entièrement indépendante, une fois achevée la transformation de la radio des Nations Unies. Le PNUD a joué dans cette entreprise un rôle décisif.

XII. Conduite du personnel

66. Le Bureau intégré des Nations Unies en Sierra Leone a continué à former son personnel à l'application active des normes de conduite et du code de conduite des Nations Unies. Une équipe spéciale de l'équipe des Nations Unies en Sierra Leone, s'attachant à la prévention de l'exploitation et des sévices sexuels, en collaboration avec la radio des Nations Unies, a organisé une série hebdomadaire de débats radiodiffusés et d'émissions avec appels des auditeurs visant à faire plus largement connaître dans le public les problèmes de l'exploitation sexuelle et des abus sexuels. Les allégations d'exploitation et d'abus sexuels avancées contre trois personnes qui font partie du personnel civil faisaient, en 2006, l'objet d'une enquête.

XIII. Observations et recommandations

67. Alors que la Sierra Leone continue à progresser dans ses efforts de consolidation de la paix, le pays continue à se heurter à de graves difficultés et a donc toujours besoin d'un soutien de la communauté internationale, pour l'avenir prévisible, en particulier dans les efforts qu'il fait pour remédier aux causes profondes du conflit passé. Je suis donc satisfait des résultats de la réunion de la Commission de la consolidation de la paix qui, le 12 octobre, s'est intéressée à la Sierra Leone, en particulier sa décision de déclarer que la Sierra Leone pouvait être admise à bénéficier du Fonds pour la consolidation de la paix. J'engage donc le Gouvernement sierra-léonais à saisir cette occasion exceptionnelle et à travailler avec la Commission de consolidation de la paix à des progrès nouveaux en Sierra Leone.

68. La capacité du secteur de la sécurité progresse de façon encourageante. Cependant, il demeure nécessaire de renforcer et de rationaliser encore l'appareil de sécurité de la Sierra Leone de façon que la police et les forces armées puissent rester viables à terme et s'acquitter de leurs tâches avec efficacité, en particulier dans l'optique des élections de 2007. Les efforts faits pour promouvoir la bonne gouvernance et lutter contre la corruption doivent être encore accrus. En outre, il faut faire beaucoup plus pour transformer le secteur privé sierra-léonais en un moteur de l'économie, qui crée richesses et emplois. Il faut prêter une attention plus grande aux besoins urgents de l'appareil judiciaire et à la promotion des droits fondamentaux, en particulier les droits des femmes.

69. Le succès des élections de 2007 et la large acceptation des résultats seront les critères de la viabilité à terme de la paix et de la stabilité dans le pays. La Sierra Leone a besoin d'un soutien technique et matériel considérable de ses partenaires internationaux pour assurer le succès des élections. À cet égard, le déficit de 7 millions de dollars du budget consacré aux opérations électorales demeure fort préoccupant. J'appelle donc les États Membres à apporter des ressources pour combler ce déficit.

70. Je recommande aussi au Conseil de sécurité d'approuver l'augmentation des effectifs de l'équipe de liaison militaire du Bureau intégré des Nations Unies en Sierra Leone de 5 officiers supplémentaires et des effectifs de l'unité de police de 10 policiers supplémentaires pour assurer à la Sierra Leone un soutien à son secteur de la sécurité dans l'optique des élections. En appelant les partenaires de la Sierra Leone et les autres acteurs intéressés à poursuivre dans la même voie et à tout faire pour soutenir le processus électoral, je souhaite également rappeler au Gouvernement sierra-léonais combien il importe qu'il honore son obligation de financer les institutions électorales, la Commission électorale nationale et la Commission d'enregistrement des partis politiques pour leur donner les effectifs et les ressources nécessaires.

71. Dans l'ensemble, le début de 2007 sera d'une importance critique pour la préparation de la consultation électorale. L'appui technique des Nations Unies et des autres donateurs devra être fourni au bon moment pour aider la Commission électorale nationale et la sécurité nationale à remplir leurs obligations et à répondre aux besoins considérables engendrés par les élections. Il est important aussi que la communauté internationale apporte sa contribution, de façon très appréciable, à l'observation des élections.

72. Le Bureau intégré des Nations Unies en Sierra Leone a apporté une contribution considérable en aidant le Gouvernement sierra-léonais à consolider la paix et à tenter de remédier aux causes profondes du conflit au cours des 12 derniers mois. Les élections de juillet 2007 seront une étape importante qui devrait aider à définir la stratégie de sortie du Bureau intégré. À ce sujet, il conviendra de procéder, quelque temps avant la date des élections, à un examen complet du rôle de celui-ci, afin de définir les modalités de sortie, une fois tenue la consultation électorale. Dans l'intervalle, je recommande de proroger le mandat du Bureau intégré des Nations Unies en Sierra Leone d'une nouvelle période de 12 mois jusqu'au 31 décembre 2007.

73. Pour conclure, je tiens à exprimer ma gratitude au Gouvernement sierraléonais et à ses partenaires internationaux pour leur robuste coopération avec le Bureau intégré des Nations Unies en Sierra Leone et avec l'équipe des Nations Unies dans le pays. Je remercie également les pays qui ont apporté un contingent militaire et policier au Bureau intégré, pour leur appui constant. Je remercie mon représentant exécutif, Victor Angelo, et tout le personnel des Nations Unies en Sierra Leone pour le dévouement avec lequel ils s'attachent, sans relâche, à permettre à la Sierra Leone de réaliser une paix durable, d'assurer sa sécurité et de poursuivre son développement durable.
